

Déclaration préalable du **SNUipp-FSU03 lors de la** **CAPD du jeudi 31 Janvier 2019**



La volonté du Ministre de l'Education Nationale de tout révolutionner dans le 1^{er} degré est extrêmement forte et inquiétante. Il continue à avancer seul, fort de ses partis pris. Il utilise un arsenal de textes, voire même modifie la loi pour orienter les pratiques enseignantes et les apprentissages des élèves dans le sens qui correspond à son projet.

Tout d'abord, sous prétexte d'améliorer les conditions d'exercice des directeurs d'école avec la mise en place d'un statut de chef d'établissement, c'est la transformation des écoles en établissements scolaires qui est visée. En effet, l'absence de maillon hiérarchique au sein des écoles est une chose insupportable pour nos dirigeants qui ont été biberonnés aux techniques managériales. Au-delà de la question de ce nouveau statut, c'est la réorganisation structurelle de l'Ecole qui est en jeu et l'identité du 1^{er} degré. Le fonctionnement quotidien des écoles, les relations professionnelles au sein des équipes et le fonctionnement démocratique du conseil des maîtres seront bouleversés. Les directeurs verront leur rôle d'animateur d'équipe se transformer en celui d'administrateur et de manager. Avec ce nouveau statut il est indéniable que le déroulement de carrière et de rémunération des adjoints sera associé à la notion de « mérite ».

Par ailleurs, la notion de Service Public étant étrangère à nos gouvernants, le pilotage par l'évaluation transforme l'école en une « entreprise » comme une autre qui doit atteindre des objectifs. La généralisation des évaluations au CP et au CE1 marque de manière significative l'entrée dans une nouvelle ère, celle « de la culture de l'évaluation » visant à piloter l'école par les résultats. Les évaluations, dont la forme et le contenu détermineront aussi bien les contenus d'apprentissage que les méthodes que le ministère veut privilégier, permettront de contourner la liberté pédagogique pourtant inscrite dans la loi. Au vu des résultats aux évaluations, les enseignants se verront « remis en ligne » pour adhérer à la méthode officielle, installée à grands renforts de conférences pédagogiques. Loin d'être un privilège corporatiste, la liberté pédagogique est une responsabilité tout autant qu'une nécessité. L'enseignant est nécessairement concepteur de son travail, faisant en permanence des choix face à des situations impossibles à modéliser. Enfin c'est l'enseignant qui fait classe, l'institution doit lui faire confiance dans l'exercice de ses missions.

La généralisation de l'évaluation (élèves, personnels, écoles) est ici centrale, car elle a pour visée de déterminer à terme, à l'échelle d'une nouvelle organisation des écoles, l'attribution des moyens. La création d'un organisme chargé de classer les établissements en fonction de leurs résultats aura pour conséquence de mettre les

écoles en concurrence et la mixité sociale deviendra un vain mot. La réussite pour tous les élèves n'est visiblement pas ce vers quoi tend notre ministre.

Ce pilotage par l'évaluation ouvre aussi en grand la porte qui mène à la rémunération au « mérite » et à la remise en cause du statut des fonctionnaires.

En ce qui concerne le mouvement des personnels, le ministère ambitionne d'affecter une majorité d'enseignants dès la première phase des mouvements départementaux quitte à mettre à terre des organisations qui fonctionnent bien sans tenir compte des réalités du terrain. La réalité du terrain, c'est bien ce qui échappe à ceux qui nous dirigent.

Nous demandons donc au Ministère à sursoir aux modifications des règles du mouvement dès cette année. En effet des risques importants d'erreurs, des retards et des bugs dans les opérations pourraient survenir, l'application ne semblant toujours pas au point à ce jour et mise en place dans la précipitation sans aucune visibilité. Nous nous inquiétons pour la surcharge de travail des personnels administratifs qui n'ont ni information concrète et encore moins de formation. Ce coup de force du Ministère est inacceptable. Non seulement il méconnaît la particularité des départements mais de plus ce ministère prend le risque de retarder le mouvement et surtout de le complexifier à souhait.

Changer les règles du jeu à cette période de l'année est irresponsable et dénote une méconnaissance totale de ce qui se passe dans les départements et du calendrier imposé. C'est aussi, pour les collègues "changer les cartes" en cours de route. Nos collègues ont fait leur mouvement l'an dernier selon des bases et un barème connu par tous. Certains ont obtenu des postes leur permettant d'avoir à ce mouvement des bonifications spécifiques qui risquent de disparaître ou d'être amoindries.

Le barème actuel, dans chaque département permet de prendre en compte les particularités propres de chaque département, et, même s'il peut être amélioré, fait consensus auprès des collègues et est le fruit d'années de travail entre les syndicats (notamment le SNUIPP03-FSU) et l'administration.

A ceci s'ajoute l'austère politique salariale de ce gouvernement : gel du point d'indice, jour de carence, non-prise en compte de la hausse du coût de la vie. A ces mesures régressives s'ajoute la hausse des cotisations retraites, ce qui mécaniquement entraînera une baisse du salaire net et des pensions des fonctionnaires. L'ensemble de ces décisions entraîne donc une régression de leur pouvoir d'achat. Seule réponse de notre ministre sur RTL à ce jour : « créer un observatoire des rémunérations enseignantes ». Un observatoire... mais pour observer quoi ? Que les rémunérations des professeurs des écoles sont parmi les plus basses des pays comparables de l'OCDE ou encore bien inférieures aux cadres de la Fonction Publique ou du secteur privé ? Ces chiffres sont publiés dans le rapport annuel de la Fonction Publique et disponibles par une simple requête sur un moteur de recherche. Cela aura l'intérêt de faire gagner un peu de temps, d'énergie voire d'économiser quelques deniers publics en s'évitant une énième commission.

C'est pour toutes ces raisons et bien d'autres que nous serons en grève le mardi 5 février prochain !